

BULLETIN DE DÉCLARATION

CINÉMA

Notice explicative

- 1 Cadre réservé à l'administration.
- 2 Le remake et le spin-off sont des adaptations d'œuvres préexistantes. A ce titre, vous devez renseigner l'encadré prévu pour les adaptations. Dans ce cas, vous aurez à renseigner le titre de l'œuvre d'origine, son genre, le nom de(s) auteur(s) du film, le producteur et l'année de production. Concernant les emprunts de personnages ainsi que les adaptations de bible, le contrat de production doit explicitement stipuler qu'il s'agit de l'adaptation d'un ou plusieurs personnages ou bien de l'adaptation d'une bible d'une œuvre télévisuelle.
- 3 Dans le cas d'une adaptation, préciser si l'œuvre d'origine est une œuvre d'expression française ou en langue étrangère et indiquer les éléments nécessaires à son identification.
- 4 A compléter uniquement en cas d'adaptation d'une œuvre littéraire de langue étrangère utilisant une **traduction éditée**.
- 5 Cadre réservé à l'administration.
- 6 Si le film est une suite, un spin-off ou un remake, indiquer le titre du ou des films précédents.
- 7 **Clés de répartition**
Les droits produits par la télédiffusion d'un film sont répartis selon une clé fixe entre les apports des différents coauteurs. Il est possible que plusieurs auteurs aient collaboré dans une même fonction, dans ce cas, le partage du pourcentage correspondant s'effectue de gré à gré entre eux. Il est également possible qu'un auteur ait plusieurs fonctions : il doit donc apparaître au regard de chacun de ses apports.
Le Conseil d'Administration a établi différentes clés de répartition selon la nature du film :

SCÉNARIO ORIGINAL

CLÉ DE RÉPARTITION		
Scénario / Adaptation	40%	(cadre A+B)
Dialogues	20%	(cadre C)
Réalisation	40%	(cadre E)

ADAPTATION D'UNE ŒUVRE PRÉEXISTANTE

a / ADAPTATION D'UNE ŒUVRE PRÉEXISTANTE PROTÉGÉE (littéraire ou spectacle vivant)

CLÉ DE RÉPARTITION		
Œuvre préexistante	30%	(cadre D)
Adaptation	15%	(cadre B)
Dialogues	15%	(cadre C)
Réalisation	40%	(cadre E)

b / ADAPTATION D'UNE ŒUVRE DU DOMAINE PUBLIC

CLÉ DE RÉPARTITION		
Œuvre DP	15%	(cadre D)
Adaptation	22.50%	(cadre B)
Dialogues	22.50%	(cadre C)
Réalisation	40%	(cadre E)

BULLETIN DE DÉCLARATION

CINÉMA

Notice explicative

c / SUITE

La suite est une œuvre cinématographique réalisée postérieurement au film n°1 dont elle constitue la suite en reprenant tout ou partie des thèmes, situations, personnages, dialogues, mise en scène... Seront considérées comme suite les œuvres dont l'action se situe postérieurement au film n°1.

CLÉ DE RÉPARTITION					
suite		suite		suite	
film 2		film 3		film 4	
film 1	10%	film 1	10%	film 1	10%
Scénario	54% (cadre A+B+C)	film 2	5%	film 2	5%
Adaptation		Scénario	51% (cadre A+B+C)	film 3	2%
Dialogues		Adaptation		Dialogues	49.80% (cadre A+B+C)
Réalisation	36% (cadre E)	Réalisation	34% (cadre E)	Réalisation	33.20% (cadre E)

d / REMAKE

Le remake est l'adaptation d'une œuvre préexistante (cinématographique ou audiovisuelle)

CLÉ DE RÉPARTITION	
Œuvre préexistante	25% (cadre D)
Adaptation - Dialogues	37.50% (cadre B+C)
Réalisation	37.50% (cadre E)

e / SPIN-OFF

Le spin-off est une œuvre cinématographique réalisée postérieurement à un premier film dont l'action ne comporterait pas nécessairement de lien direct avec celle du premier film mais qui reprendrait un ou plusieurs personnages dans les personnages secondaires pour les placer dans une histoire et des situations originales.

CLÉ DE RÉPARTITION	
Œuvre préexistante	10% (cadre D)
Scénario - Adaptation - Dialogues	54% (cadre A+B+C)
Réalisation	36% (cadre E)

f / EMPRUNT DE PERSONNAGE

CLÉ DE RÉPARTITION	
Œuvre préexistante	20% (cadre D)
Adaptation - Dialogues	40% (cadre B+C)
Réalisation	40% (cadre E)

g / ADAPTATION D'UNE BIBLE D'UNE ŒUVRE TÉLÉVISUELLE

CLÉ DE RÉPARTITION	
Œuvre préexistante	20% (cadre D)
Adaptation - Dialogues	40% (cadre B+C)
Réalisation	40% (cadre E)